



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Somme
Préfet de l'Oise
Préfet du Pas-de-Calais

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA SOMME (AMEVA).

PROJET DE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) SOMME AVAL ET COURS D'EAU CÔTIERS.

ENQUÊTE PUBLIQUE INTERDÉPARTEMENTALE.

Le public est prévenu qu'en application de l'article inter-préfectoral du 5 novembre 2018, le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) "Somme aval et cours d'eau côtiers", adopté par la commission locale de l'eau (CLE), est soumis à une enquête publique préalable à son approbation, du 3 décembre 2018 au 8 janvier 2019, soit pendant 37 jours consécutifs. Ce projet est un outil de planification qui fixe les objectifs généraux et les moyens prioritaires pour améliorer ou préserver la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques tout en satisfaisant les usages à l'échelle du périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

Cette enquête concerne les communes incluses pour tout ou partie dans le périmètre du SAGE concernant 569 communes réparties dans les départements de la Somme (483 communes), de l'Oise (76 communes) et du Pas-de-Calais (8 communes) dont la liste figure en fin du présent avis.

La commission d'enquête composée comme suit, a été désignée pour conduire l'enquête précite :

Président - Monsieur Erich LECLERCQ, commandant de gendarmerie en retraite. **Membres titulaires** : Monsieur Bernard ISTRIA, responsable de projets éoliens en retraite, Monsieur Michel LEROY, directeur d'établissement médico-social en retraite. Pour cette enquête, la commission d'enquête à son siège en mairie d'AMIENS (département de la Somme).

Pendant la période précitée, le dossier de l'enquête comprenant notamment une évaluation environnementale dont le projet a fait l'objet et l'avis de l'autorité environnementale, peut être consulté par le public :

- sur support papier dans les mairies des 19 communes ci-après mentionnées : département de la Somme : Abbeville, Ailly-sur-Noye, Airaines, Albert, Amiens, Cayeux-sur-Mer, Daours, Feuquières-en-Vimeu, Flixecourt, Montdidier, Novivon-en-Ponthieu, Poix-de-Picardie, Rosières, Roye, Saint-Riquier et Villers-Bocage ; département de l'Oise : Breteuil et Grandvillers ; département du Pas-de-Calais : Ligny-Thillois, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- sur le site Internet de la préfecture de la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/politiques-publiques/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/Suivi-Loi-sur-l-Eau/Enquetes-Autorisations/Enquetes-autorisations-2018>) ou sur un poste informatique au Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique à la préfecture de la Somme sise 51 rue de la République à Amiens (consultation du lundi au vendredi, de 9 heures à 11 heures 45 et de 14 heures 15 à 16 heures) ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Peronne et Montdidier, aux jours et heures habituels d'ouverture de ceux-ci.

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans l'ensemble des communes du périmètre du SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers, citées dans l'article 1er, à l'effet de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- être adressées, par correspondance, à la commission d'enquête en mairie d'Amiens (Place de l'Hôtel de Ville, 80000 Amiens), siège principal de l'enquête ou elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : pref-enquete@publiques.somme.gouv.fr, en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mail. Elles seront accessibles sur le site Internet de la préfecture dans les meilleurs délais. Les observations, devant être dorénavant publiées sans délai sur ce site Internet, seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de valorisation du bassin de la Somme (AMEVA), 57 route d'Amiens - 80480 DURY, tél. 03.22.33.09.97 et du service instructeur : direction départementale des territoires et de la mer de la Somme, service de l'environnement et du littoral, bureau des politiques de l'eau et des territoires, contre administrant départemental, 1 boulevard du port - 80039 Amiens cedex 1. Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme, préfet centralisateur (Service de la Coordination des Politiques Interministérielles – Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 Amiens cedex 9) et toutes les informations relatives à celle-ci pourront être consultées sur le site Internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront transmis aux maires pour être sans délai, tenues à la disposition du public en mairie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la préfecture de la Somme (service précité). Ceux-ci seront également téléchargeables depuis le site Internet de la préfecture de la Somme (rubrique environnement). Les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation au titre de l'article R. 212-42 du code de l'environnement, sont conjointement les préfets de la Somme, de l'Oise et du Pas-de-Calais.

La commission d'enquête, représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, recevra les observations du public dans les mairies des 19 communes suivantes :

mairies	dates	début de permanence	fin de permanence
DAOURS	lundi 3 décembre 2018	16 heures	19 heures
GRANDVILLERS	mercredi 5 décembre 2018	9 heures	12 heures
CAYEUX	samedi 8 décembre 2018	9 heures	12 heures
BRETEUIL	lundi 10 décembre 2018	9 heures	12 heures
AIRAINES	mercredi 12 décembre 2018	9 heures	12 heures
AMIENS	jeudi 13 décembre 2018	13 heures	16 heures
HELIQUERES-EN-VIMEU	samedi 15 décembre 2018	9 heures	12 heures
POIX DE PICARDIE	lundi 17 décembre 2018	15 heures	18 heures
VILLERS-BRETUNNEUX	mardi 18 décembre 2018	15 heures	18 heures
NOUVION	mercredi 19 décembre 2018	15 heures 30	18 heures 30
ALBERT	samedi 22 décembre 2018	9 heures	12 heures
MONTDIDIER	samedi 22 décembre 2018	9 heures	12 heures
ST RIQUIER	mercredi 26 décembre 2018	9 heures 30	12 heures 30
ROYE	samedi 29 décembre 2018	9 heures	12 heures
LIGNY-THILLOY	jeudi 3 janvier 2019	14 heures	17 heures
AILLY-SUR-NOYE	samedi 5 janvier 2019	9 heures	12 heures
ABBEVILLE	lundi 7 janvier 2019	13 heures	18 heures
ROSIERES	lundi 7 janvier 2019	14 heures	17 heures
Flixecourt	marti 8 janvier 2019	13 heures	18 heures

Les communes concernées par l'enquête publique sont les suivantes :
DOMMARTIN, DOMQUEUR, DOMVAST, DOUBELAINVILLE, DREUIL-LES-AMIENS, DROMESNIL, DRUCAT, DURY, EAUCOURT-SUR-SOMME, ENGLEBELMER, EPAIGNE-EPAGNETTE, EPALMESNIL, EPÉCAMPS, ÉPLESSIER, BOUENNES-ÉCAMÉCOURT, ÉCHES, ERCOURT, ERGINES, BRONDELLE, ESCAINVILLERS, ESSERTAUD, ESTREBOEUR, ESTÈRES-SUR-NOYE, ÉTRELAY, ÉTRÉJUST, FAMECHON, FAYEBOIS, FAYEBOIS, FERRIÈRES, PESCAMPS, FEUQUERES-EN-VIMEU, FIEFES-MONTRELET, FIGNIÈRES, FLERS, FLERS-SUR-NOYE, FLESELLAS, FLEURY, FLIXECOURT, FLUY, FOULIES, FOLLEVILLE, FONTAINE-LE-SEC, FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER, FONTAINE-SUR-MAYE, FONTAINE-SUR-SOMME, FORCEVILLE, PORCEVILLE-EN-VIMEU, FOREST-L'ABBAYE, FOREST-MONTIERS, FOSSEMANANT, FOUERNICAMPS, FOUILLOY, FOURDRINOY, FRANCIÈRES, FRANLEY, FRANÇOYVILLE, FRANÇOY, FRANÇAISURES, FRAYVILLERS, FRÉCHENCOURT, FRÉMONTIERS, RESNES-TILLOLOY, FRESNEVILLE, FRESNOY-ANDAMNVILLE, FRESNOY-AU-VAL, FRESNOY-CHAUSSÉE, FRESNOY-LES-ROYE, FRETTECHAUX, FRIAUCAMPS, FRIQUOURT, FRYVILLE-ESCARBOTIN, FROYELLES, FRUCCOURT, GAPPENNES, GENTELLES, GINCHY, GLISY, GORENIELOS, GORGES, GOYENCOURT, GRANDCOURT-GRAND-LAVERIERS, GRATIÈRES, GRATTEPANCHE, GREBAULT-MESNIL, GRIVESNES, GRUYILLERS, GURBIÈRES, GUEDECOURT, GUGEMCOURT, GULLAVILLERS, GUILLEMONT, GUIZANCOURT, GUYENCOURT-SUR-NOYE, HAILLES, HALLENCOURT, HALVILLIERS, HALLOY-LES-PERNOIS, HANGARD, HANGESTIEN-SANTERRE, HANGEST-SUR-SOMME, HARGICOURT, HARRONVILLE, HAUTVILLERS-OUVILLE, BERNARD, LA VICOONE, LABOISSIÈRE-EN-SANTERRE, LACHAPELLE, LAHOUSOYE, LALEU, LAMOTTE-BREHÈRE, LAMOTTE-BOULEUX, LANCHÈRES, LANCHÈRES-SANT-HILAIRE, LAUCOURT, LAVEVILLE, LAWARDE-MAUGER-L'HORROY, LE CARDONNOIS, LE CROTOY, LE MESGE, LE PLESSIER-ROZAINVILLERS, LE QUESNEL, LE TITRE, L'ÉCHELLE-SAINT-AURIN, LESBOEURS, LETOILE, LIBRECOURT, LIGNIÈRES, LIGNIÈRES-EN-VIMEU, LIMEX, LOEUILLY LONG, LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS, LONGUEAU, LONGUEVAL, LOUVRECHY, MACHIEL, MACHY, MAILLY-MAILLET, MAILLY-RAINÉVAL, MARISON-ROLAND, MALPART, MAMETZ, MARESTMONTIERS, MAREUIL-COUBERT, MARLES, MARQUIVILLERS, MAUCOURT, MEAULTE, MÉHARICOURT, MEIGNEUX, MÉRÉAUCOURT, MÉRILLESART, MÉRICOURT-EN-VIMEU, MÉRICOURT-L'ABBÉ, MESSIL-DOMQUEUR, MESSIL-SAINTE-GORGES, MÉTINGNY, MÉZIERES-EN-SANTERRE, MIANNAY, MILLENCOURT, MILLENCOURT-EN-PONTHIEU, MIRAUMONT, MIRAUX, MOILLIERS-AUX-BOIS, MOLLIERS-DREUIL, MONS-BOUBERT, MONSURES, MONTAIGNE-FAYEL, MONTAUBAN-DE-PICARDIE, MONTDIDIER, MONTIGNY-SUR-L'HALLUE, MONTONVILLERS, MOREUIL, MORISEL, MORLAND, MOUTIERS, MOYENCOURT-LES-POIX, MOYENNEVILLE, NAMPS-MAISNIL, NAMPTY, NAOURS, NEUFMOUTIN, NEUILLY-L'HÔPITAL, NEUVILLE-AU-BOIS, NEUVILLE-LÈS-LOEUILLY NIMBAS, NOUVION, NOYELLES-EN-CHAUSSEE, NOYELLES-SUR-MER, OCHANCOURT, OISSY, ONEUX, ORESMAUX, OYIILLERS-LA-BOISSELLE, PARVILLE-LE-QUESNOY, PENDE, PENNOIS, PICQUIGNY, PENNES-ONVILLERS, PIERRELOGT, PIERREPONT-SUR-AVRE, PISSY, PLAGHY-BUYON, POIX-DE-PICARDIE, PONT-DE-METZ, PONTTHOUE, PONT-NOYELLES, PONT-FÈMY, PORT-LE-GRAND, POUILLANVILLE, POZIÈRES, PRUZEL, PYS, QUERRIEU, QUESNOY-LE-MONTANT, QUESNOY-SUR-AIRAINES, QUEVAUVILLERS, QUIRY-LE-SEC, RAINNEVILLE, REGNIÈRE-BLOUSE, REMAUGIES, REMIENCOURT, RIBEMONT-SUR-ANGRE, RIENCOURT, RIVERY, ROGY, ROTIGLISE, ROLLOT, ROSIÈRES-EN-SANTERRE, ROUVREIL, ROYE, RUBEMPRÉ, RUBSCOURT, RUE, RUMIGNY, SAIGNEVILLE, SAILLY-FLÉBAUCOURT, SAINS-EN-AMIENS, SAINT-ADIN-MONTENOY, SAINT-BLIMONT, SAINTE-SÈGNEE, SAINT-FUSCIEN, SAINT-GRATIEN, SAINT-LÉGER-LES-NOUMART, SAINT-MARD, SAINT-MAURUIS, SAINT-OUEN, SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT, SAINT-RIQUIER, SAINT-SAUVIEUR, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE, SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME, SAISSEVAL, SALEUX, SALOUY, SAULCHOY-SOUS-POIX, SAUVILLERS-MONGIVAL, SAYEUSE, SENVILS-LE-SEC, SENTELLE, SEUX, SOHEL-EN-VIMEU, SOUES, SOURDON, SURCAMPS, TAILLY, TALMAKS, THENNES, THEZY-GLIMONT, THIÉVAL, THIBULLOY-LA-VILLE, THOIX, THORY, TILLOUY-TILLOY-LES-CONTY, TOEUFLES, TOURS-EN-VIMEU, TOUTENCOURT, TREUX, TULLY, VADERCOURT, VALINES-VARENNES, VAUCHELLES-LES-DOMART, VAUCHELLES-LES-DOMART, VAUCHELLES-LES-QUESNOY, VADRICOURT, VAUX-EN-AMIENS, VAUX-MARQUENNEVILLE, VECQUEMONT, VELENNES, VERGES, VERPILLERS, VERS-SUR-SELLES, VIGNACOURT, VILLE-LE-MARCLET, VILLERS-AUX-ÉRAILES, VILLERS-BOCAGE, VILLERS-BRETUNNEUX, VILLERS-CAMPSART, VILLERS-LÈS-ROYE, VILLERS-SOUS-AILLY, VILLERS-TOURNEILLE, VILLE-SUR-ANGRE, VREILY, WARIGNES, WARLOY-BAILLON, WARUYS, WAASY, WARVILLERS, WIENCOURT-L'ÉQUIPÉE, WIRY-AU-MONT, WOIGNARRE, WIGNOUCOURT, WOREL, YAUCCOURT-BUSSUS, YONVAL, YVERNICH, YVERNICHÉUX ET YZEUX, OISE : AMY, AVRICOURT, BACCOURT, BEAUEDUIT, BEAULIEU-LES-FONTAINES, BEAUVOIR, BLANCOFOSSE, BONNEUIL-LES-ÉAUX, BONVILLERS, BRETEUIL, BROYES, CAMPREMY, CATHEUX, CHENPUIS, CHEPNOY, CHOQUEUILS-LES-BENARDS, CONTEVILLE, CORMEILLES, CRAVEAUMESNIL, CREVECOEUR-LE-GRAND, CREVECOEUR-LE-PÉTTIT, CROISSY-SUR-CELLE, DAMERAUCOURT, DARGIES, DOMÉLERS, DOMFRONT, DOMPIÈRE, ELBENCOURT, ESCOUENNOY, FERRIÈRES, FLECHY, FONTAINE-BONNELÉAU, GANNES, GODENVILLERS, GOUY-LES-GROSEILLERS, GRANDVILLERS, GRÈZ, HALLOY, HARDYVILLERS, HETOMESNIL, LA HERELLE, LAMACQUERIE, LAVERRIÈRE, LE CROCOQ, LE FRESTOY-VAUX, LE GALLET, LE HAMEL, LE MESSNIL-COINTEVILLE, LE MESSNIL-SAINT-FRIMIN, LE PLOYRON, LE SAULCHOY, MAISONCELLE-TULÉRIE, MARGNY-AUX-CEBRISES, MORY-MONTGRUX, OFROY, OURSEL-MAISON, PAILLART, PLAINVILLE, PUITS-LA-VALLÉE, ROCOUENCOURT, ROUYROY-LES-MERLES, ROYAUCOURT, ROUYROY-LES-MERLES, SAINT-ANDRÉ-FARVILLERS, SAINTE-BOSOYE, SARCUS, SARNOIS, SREVVILLERS, SOMMEREUX, TAKTIGNY, TRICOT, TROUSSENCOURT, VENDEUIL-CAPRY, VIEUVILLERS, VILLERS-VICOMTE ET WEILLES-PERENNES. PAS-DE-CALAIS : ACHIEF-LE-PÉTTIT, BEAULENCOURT, GOMMECOURT, LE SABS, LIGNY-THILLOY, MARTINPUICH, PUISIEUX ET WARLENCOURT-EAUCOURT. Amiens, le 5 novembre 2018

Préfet coordonnateur et par délégation,
L'Attachée, cheffe de bureau,
Brigitte LEGRAND